

Société coopérative d'assurance contre la grêle - Succursale France - 8D rue Jeanne Barret - CS16610 - 21066 Dijon CEDEX Régie par le Code des Assurances et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - R.C.S Dijon 433 799 343 Tél : 03 80 60 07 70 - Fax : 03 80 60 07 77

Constat de perte	e / Procès-verbal	- Frais sup	plémentaires	de récolte	Page(s) :	/ Grêle	Gel Autre aléa	
L'assuré :					Police :			
Adresse : Tél. fixe :					Numéro(s) de sinistre : Date(s) de sinistre :			
Position :								
Parcelle / Îlot	Nature de récolte sinistrée		ace assurée ctares, ares	Somme assurée / hectare		Date de semis	Aléas climatiques garantis	
	_							
% de temps de récolte supplémentaire	Exclusions Causes		Pourcentage	Moyens supplémen		ntaires mis en oeuvre pour effectuer la récolte		
		Euros / h	nectare	Surface	en hectares	Montant en euros		
Coût supplémentaire evalué par l'expert								
Parcelle / Îlot			ce assurée Somme ctares, ares assurée / hect		-	Date de semis	Aléas climatiques garantis	
70 do tompo do receito		cclusions		Moyens supplémentaires mis en oeuv			our effectuer la récolte	
supplémentaire	Causes		Pourcentage	ge Mojorio cappionio				
			Euros / hectare		Surface en hectares		Montant en euros	
Coût supplémentaire evalué par l'expert								
							olte habituel de la a surface sinistrée.	
							x droits de la société ns spéciales du contrat.	
Observations :								
Fait à : Expert(s) :		Expert(s):				L'assuré :		
Le:		Signature(s):				Signature :		